



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.647**

**OBJET** : CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS DES CARMES. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

**Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine  
Coordination Aménagement Urbain

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28/06/10**

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS DES CARMES. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix assure dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements culturels, la gestion du Musée Granet depuis 2004.

Depuis sa réouverture en 2006, le Musée Granet mène une politique d'expositions temporaires ambitieuse. Cézanne en Provence en 2006, Picasso Cézanne en 2009 en constituent la parfaite illustration.

De 2010 à 2013, d'autres expositions tout aussi prestigieuses vont prolonger et renforcer ces deux succès populaires : Pierre Alechinsky en 2010, la collection Frieder Burda en 2011, André Masson en 2012, les peintres de la Méditerranée de 1850 à 1950 dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Le label « Musée de France », accordé par la Direction des Musées de France, confère une légitimité aux actions du musée aixois, mais lui impose encore plus de responsabilités dans son rôle de conservation des œuvres mises en dépôt, particulièrement par l'Etat.

Or les espaces d'exposition relativement limités du musée Granet obligent à des décrochages et réaccrochages de ses collections permanentes pour laisser place aux expositions temporaires.

Afin d'éviter des manipulations et des stockages en caisses répétés, la conservation du Musée a décidé de laisser libres, au rez-de-chaussée et au premier étage du musée, des espaces dédiés exclusivement aux expositions occasionnelles. Cette mesure permet également d'enchaîner les expositions avec beaucoup moins de contraintes, comme cette année par exemple successivement Jean-Antoine Constantin et Pierre Alechinsky.

Cette réorganisation impose donc de redéployer les collections permanentes dans d'autres salles du Musée, ce qui a été réalisé en partie cette année dans les salles qui accueilleraient les parcours multimédias. Le redéploiement passe également par la recherche de lieux permettant une extension du Musée Granet.

La chapelle des Pénitents blancs (cadastré section AH n° 97), ancien Petit Palais des Congrès de la ville d'Aix-en-Provence et située à proximité du musée Granet, apporte une réponse intéressante à ce redéploiement des collections et à l'apport éventuel d'autres œuvres.

Cet édifice inscrit en totalité à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1951, n'est plus utilisé que ponctuellement par la ville d'Aix en Provence (stockage, exposition ...). Il a été désamianté en vue d'une réhabilitation du bâtiment, ce qui permettra de recevoir du public.

Son état est celui d'un bâtiment ancien qui a fait l'objet de transformations successives également anciennes et dont l'état général, même s'il ne présente pas de désordres importants, nécessite cependant une réhabilitation globale du clos et du couvert. Cette restauration comprend la rénovation de la façade principale donnant rue du Maréchal Joffre et l'aménagement du parvis afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

La superficie utilisable du bâtiment est de 610 m<sup>2</sup>, ce qui offrirait environ 200 mètres linéaires pour l'accrochage des œuvres.

Le parvis, situé rue du Maréchal Joffre devant l'entrée principale, sera transféré avec le bâtiment.

La Communauté du Pays d'Aix a donc décidé de reconnaître l'intérêt communautaire au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » de la chapelle des Pénitents Blancs comme extension du Musée Granet.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de sécurité et protection de la santé, conclus par la Ville pour le réaménagement du bâtiment seront repris par la Communauté du Pays d'Aix.

#### **Marché de maîtrise d'oeuvre n° A7050 :**

Co-traitants :

- Jean Paul Bernard, architecte D.P.L.G., mandataire.  
Jérôme Durand, architecte D.P.L.G.
- Setor, b.e.t.

Montant marché 219 119,65 € t.t.c.

#### **Marché contrôle technique n°02 401 :**

Titulaire : SOCOTEC

Montant marché : 11 960 € t.t.c.

#### **Marché S.P.S. (mission de sécurité et protection de la santé) n°02 402 :**

Titulaire : AASCO

Montant : 5 920,20 € t.t.c.

En conséquence,

Vu les articles L 1321-1, L 1321-2, L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2004-0036 du 19 janvier 2004.

Je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ACCEPTER** la mise à disposition à la Communauté du Pays d'Aix de la Chapelle des Pénitents Blancs et du parvis situé rue du Maréchal Joffre, dans le cadre du transfert de compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

**AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer tout document afférent à ce dossier.

**AUTORISER** le transfert des marchés n° A7050, 02.401 et 02.402 passés par la Ville, à la Communauté du Pays d'Aix

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer toutes les formalités afférentes à ces transferts et notamment le Procès Verbal de remise.

**2010.647 - CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS DES CARMES. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**Direction Générale Adjointe**  
Rayonnement Culturel et Sportif  
Et Equipements Communautaires

*Direction de la Culture*

**BUREAU DU 11 JUIN 2010**

Rapporteur : Monsieur Jean BONFILLON

**Objet : Equipements culturels-Transfert de la Chapelle des Pénitents  
Blancs pour création d'une extension du Musée Granet**

**Avis du Bureau**

Mes chers Collègues,

Je vous demande bien vouloir donner votre avis sur ce rapport qui sera  
présenté au prochain Conseil Communautaire.

Direction Générale Adjointe  
Rayonnement Culturel, Sportif  
Et Equipements Communautaires  
Direction de la Culture

## CONSEIL DU 24 JUIN 2010

Rapporteur : Jean BONFILLON

**Objet - Equipements culturels-Transfert de la Chapelle des Pénitents Blancs pour création d'une extension du Musée Granet**

### Décision du conseil

Transfert par la Ville d'Aix-en-Provence de la Chapelle des Pénitents Blancs, afin d'y aménager un lieu d'expositions, extension du Musée Granet.

Mes chers collègues,

Depuis sa réouverture en 2006, le Musée Granet mène une politique d'expositions temporaires ambitieuse. Cézanne en Provence en 2006, Picasso Cézanne en 2009 en constituent la parfaite illustration.

De 2010 à 2013, d'autres expositions tout aussi prestigieuses vont prolonger et renforcer ces deux succès populaires : Pierre Alechinsky en 2010, la collection Frieder Burda en 2011, André Masson en 2012, les peintres de la Méditerranée de 1850 à 1950 dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Le label « Musée de France », accordé par la Direction des Musées de France, confère une légitimité aux actions du musée aixois, mais lui impose encore plus de responsabilités dans son rôle de conservation des œuvres mises en dépôt, particulièrement par l'Etat.

Or les espaces d'exposition relativement limités du musée Granet obligent à des décrochages et ré-accrochages de ses collections permanentes pour laisser place aux expositions temporaires.

Afin d'éviter des manipulations et des stockages en caisses répétés, la conservation du Musée a décidé de laisser libres, au rez de chaussée et au premier étage du musée, des espaces dédiés exclusivement aux expositions occasionnelles. Cette mesure permet également d'enchaîner les expositions avec beaucoup moins de contraintes, comme cette année par exemple successivement Jean-Antoine Constantin et Pierre Alechinsky.

Cette réorganisation impose donc de redéployer les collections permanentes dans d'autres salles du Musée, ce qui a été réalisé en partie cette année dans les salles qui accueillait les parcours multimedia. Le redéploiement passe également par la recherche de lieux permettant une extension du Musée Granet.

La chapelle des Pénitents blancs, ancien Petit Palais des Congrès de la ville d'Aix-en-Provence et située à proximité du musée Granet, apporte une réponse intéressante à ce redéploiement des collections et à l'apport éventuel d'autres œuvres.

Cet édifice inscrit en totalité à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1951 est désaffecté depuis plusieurs années et n'est plus utilisé par la ville d'Aix en Provence, que comme lieu de stockage et d'atelier pour les rencontres du 9<sup>ème</sup> art. Il a été désamianté en vue d'une réhabilitation du bâtiment, ce qui permettra de recevoir du public.

Son état est celui d'un bâtiment ancien qui a fait l'objet de transformations successives également anciennes et dont l'état général, même s'il ne présente pas de désordres importants, nécessite cependant une réhabilitation globale du clos et du couvert. Cette restauration comprend la rénovation de la façade principale donnant rue du Maréchal Joffre et l'aménagement du parvis afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

La superficie utilisable du bâtiment est de 610 m<sup>2</sup>, ce qui offrirait environ 200 mètres linéaires pour l'accrochage des œuvres (voir plans annexés). Le parvis, situé rue du Maréchal Joffre devant l'entrée principale, sera transféré avec le bâtiment.



Outre son intérêt pour le musée Granet, en particulier dans l'optique de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013, ce transfert permettra de réaliser une considérable opération de sauvegarde et de rénovation patrimoniale. Pour ce faire, une ouverture d'AP/CP vous est également proposée à ce Conseil afin de lancer les études et les travaux nécessaires à l'aménagement du lieu en salles d'expositions ouvertes au public en liaison avec les équipes du Musée.

En conséquence,

**VU** l'exposé des motifs,

**VU** la délibération n°2009-A142 du Conseil de Communauté en date du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions de l'organe délibérant au Président de la Communauté ;

**Vu** la délibération n°2003-A285 du Conseil de Communauté en date du 12 décembre 2003 reconnaissant l'intérêt communautaire du Musée Granet et actant son transfert au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire »

**VU** l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts et du décret 2000-485 du 31 mai 2000 traitant de l'évaluation des transferts de charge

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**RECONNAITRE** l'intérêt communautaire au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » de la chapelle des Pénitents Blancs comme extension du Musée Granet

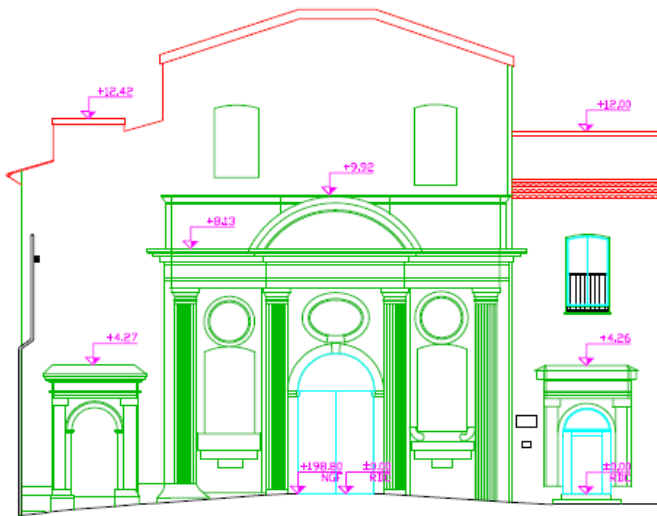
**ACTER** son transfert par la ville d'Aix en Provence à la Communauté du Pays d'Aix au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

**DIRE** que cette décision prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents, et à solliciter des aides des autres collectivités.

# ANNEXE : Plans de la Chapelle des Pénitents Blancs

- 1/ Façade
- 2/ Coupes
- 3/ Plan topographique avec parvis



<b>VILLE D'AIX EN PROVENCE</b>			
<small>Direction Générale Des Services Techniques Direction Adjointe Des Services Techniques Grands Travaux Chargée D'arts et Travaux Spéciaux Hotel de Ville 13010 Aix en Provence Cedex 1</small>			
<b>Petit Palais des Congrès</b>			
Planche N°66			
Date de plan		Date de plan	
Date de plan		Date de plan	
Date de plan		Date de plan	
<b>FACADE</b>			
Date de plan		Date de plan	
Date de plan		Date de plan	
Date de plan		Date de plan	
<small>13010 Aix en Provence Cedex 1</small>			

